

Retour au sommaire du site qui donne accès à notre base documentaire (Base docu):
<http://www.pierre-poivre.fr/>

DÉCOUVERTE ET COLONISATION DES SEYCHELLES

Par Jean Paul Morel

SOMMAIRE

Ch.1 : Historique de la reconnaissance des îles Seychelles et Amirantes avant 1767

- Après le déluge 2
- Premières reconnaissances française et prise de possession. (1742 – 1744) 2
- Nouvelle prise de possession par le capitaine Morphey en 1756 3

Ch.2 : Pierre Poivre et la colonisation des Seychelles

- Les raisons de s'intéresser aux Seychelles 5
- *La Digue* et *la Curieuse* en reconnaissance aux îles Seychelles. (1768 -1769) 6
- Grenier et Rochon : les Seychelles sur la nouvelle route des Indes (1769) 7
- Un premier établissement français aux Seychelles (1770) 8
- Duroslan : reconnaissance des Amirantes, ravitaillement des Seychelles. (1770) ... 8
- Kerguelen vérifie l'intérêt de la route des Indes du chevalier Grenier. (1771) 10
- La Biolière aux Amirantes, Gillot et le jardin du Roi aux Seychelles 10
- Cordé et Gillot amènent les épices aux Seychelles. (1772) 13
- Et la cannelle ? 13

Ch.3 : Poursuite de la colonisation des Seychelles jusqu'en 1774

- Grenier, *la Belle-Poule* aux Seychelles. Anselme remplace Delaunay. (1772) 14
- La Pérouse commandant la flûte *la Seine* fait escale aux Seychelles. (1773) 15
- Les deux premiers enfants natifs des Seychelles 17
- Naissance d'une nation, fin de notre étude 18

*

CHAPITRE I

Historique de la reconnaissance des îles Seychelles et Amirantes avant 1767

=====

Après le déluge

Il y eut Vasco da Gama et les autres grands voyageurs portugais qui nous ont laissé des traces de leurs navigations dans cette zone de la mer des Indes, des cartes grossières du début du XVI^e siècle où figurent peu à peu des groupes d'îles. *Ilhas do Almirante* (îles de l'amiral). Puis on trouve *Sete irmas* (les sept sœurs) ou *Os irmaos*, et les *Très Irmaôs* (les Trois Frères), tous ces noms situés grosso modo à l'emplacement des Seychelles.

La première relation d'un séjour aux Seychelles est anglaise ; les vaisseaux *l'Ascension* et le *Good Hope*, commandant Sharpeigh, mouillent dans l'archipel en janvier 1609. Ils visitent plusieurs îles des Amirantes-Seychelles, et écrivent que c'est une très bonne escale pour les vaisseaux, aussi bien par les rafraîchissements qu'on y trouve : eau, bois et aliments que par les bois propres à réparer les vaisseaux.

Des vestiges trouvés sur les îles témoignent de campements de pirates qui furent très présents dans ces mers de 1680 à 1720.

Premières reconnaissances française et prise de possession. (1742 – 1744)

La première expédition de reconnaissance fut décidée par Mahé de La Bourdonnais en 1742, alors qu'il était gouverneur des îles de France et de Bourbon (Maurice et La Réunion). Elle eut lieu du 10 août 1742 au 28 janvier 1743 avec le bateau *le Charles* commandé par le Sr Grossin (ou Grossen) et la tartane *l'Elisabeth* commandée par le Sr Lazard Picault. Arrivés sur l'archipel des Seychelles, les navigateurs se crurent aux *Trois-Frères*, nom de trois petits îlots, 20 degrés plus à l'est, d'où ce premier nom, fruit d'une confusion. Ils nommèrent l'île principale l'île d'Abondance, nom éphémère, il ne fut jamais plus employé par la suite.

Journal de bord au 21 novembre 1742 ¹:

« Le dit jour avons descendu à terre armé à la coutume, n'avons trouvé personne dessus ni apparence de jamais personne avoir été. On peut la nommer l'île d'Abondance, beaucoup de cocotiers portant fruit sur le bord de la mer. De tortues de terre et de mer pas beaucoup.

Du bois et de l'eau en abondance, l'y a des arbres qu'ils sont bon à servir de mât à toute sorte de bâtiment, surtout au vaisseau qu'il se trouverait vers ce parage, sans risque trouverait à se raccommoier jusques à pouvoir donner carène.

Domage que cette île ne soit à la route des Indes de 15 à 20 degrés, on y pourrait faire des habitations. L'endroit nous a paru bon, les pluies sont fréquentes surtout sur le haut des montagnes. Le serein est très fort, l'île est aussi poissonneuse.

Pendant notre séjour avons fait de l'eau et du bois, 600 cocos et 33 tortues de terre. L'y a aussi des caïmans. »

A leur retour ils atterrirent à Madagascar alors qu'ils s'estimaient au voisinage de Rodrigues. La Bourdonnais jugea, d'après leur dérive, que ce qu'ils avaient pris pour les Trois-Frères était probablement l'archipel des Amirantes ; il jugea qu'il convenait d'envoyer une seconde mission de reconnaissance au même endroit.

La deuxième expédition fut menée du 7 décembre 1743 au 6 août 1744 par le Sr Lazard Picault, toujours avec la tartane *l'Elisabeth*. Lors de cette expédition, Picault désigne l'archipel des Seychelles sous les termes « *Anciens-Trois-Frères ou Amirantes* », appellation que l'on retrouvera fréquemment par la suite. Il attribue à la future île *Praslin* le nom d'île de *Palme* ; il baptise trois autres îles : l'île aux *Frégates*, l'île *Rouge* et l'île *Ronde*.

¹ Base docu => 1742 à 1744 - Deux missions de reconnaissance menées vers les îles Seychelles. MM. Grossin et Lazard Picault sur *le Charles* et *l'Elisabeth*.

Extrait du journal de bord de *l'Élisabeth* (récit à la troisième personne) :

« Il y a des sources et des ravines où on peut faire de l'eau, on y fait du bois et de la tortue de terre y est en assez bon nombre.

Dans le port il y a 10, 15, 20, 25, 6 et 30 brasses d'eau suivant le plan.

Il a visité toutes les îles et en a traversé une partie. Elles sont toutes montagneuses, on pourrait y faire des établissements dans toutes ; la terre est fort bonne et rougeâtre. Il y a des arbres de 70 pieds de haut sur 15 pieds de circonférence, il y a de l'eau partout. Les montagnes sont de terre, et il y a des plaines au sommet, c'est un pays à sucre.

On y pourrait faire à peu près 300 belles habitations dans toutes, et il paraît que les denrées y viendraient bien, il y a des endroits de marécage pour du riz.

La grande île a 16 à 20 lieues de tour, les autres depuis 12 lieues à ¼ de lieue. Il y en a plus de petites que de grandes et sont toutes aussi bonnes les unes que les autres.

Il y a des tortues de terre sur toutes ces îles, à proportion de leur grandeur, mais autres [autre] qu'elles sont de difficile accès à cause qu'il les faut aller chercher dans les montagnes et dans les bois, le nombre n'en est pas considérable et ne vaudrait pas la peine de faire un armement pour les aller chercher, ayant encore leur longue traversée à essayer. Cela n'est bon que pour quelques vaisseaux qui y toucheraient pour y rester quelques jours.

On y trouverait de la tortue de mer, mais il y en a pas beaucoup, il y a des chauves-souris. Dans un commencement des habitants qui voudraient s'y établir, comme ces îles sont très poissonneuses, il y a beaucoup de caïmans. »

« L'île de Palme où il a descendu le 12 et le 13 [juin], est belle. Elle peut avoir 12 lieues de tour, des rivières et des cascades partout arrosant des plaines superbes. Elle n'est pas si montagneuse que la grande île, et il y a des beaux arbres et quelques tortues de terre.

Elle est plus propre à habiter que la grande île, à cause de ses plaines. La tortue de mer y monte aussi. »

Picault prit possession de l'archipel des Seychelles, au nom du roi de France, sous le nom d'*îles La Bourdonnais*, et l'île principale fut nommée *île Mahé*. Cependant, dans plusieurs récits postérieurs, l'archipel est désigné « *les isles Mahé* » et plus rarement « *les isles La Bourdonnais* ».

Nouvelle prise de possession par le capitaine Morphey en 1756

Il fallut attendre l'arrivée de Magon au poste de gouverneur général des îles de France et de Bourbon pour qu'une nouvelle mission soit montée en direction des Seychelles.

Le 16 juillet 1756, le capitaine Morphey appareille de l'Isle de France sur la goélette *le Cerf*, qu'accompagne la frégate *le Saint-Benoît*, commandée par le Sr Préjean. Il gagne l'île Bourbon qu'il quitte le 31 juillet, et se dirige sur les îles Seychelles. Il aborde le 6 septembre à l'île Mahé où il découvre une anse qui forme « le plus beau port qu'il eût jamais vu ». Il entreprend l'exploration de l'île qu'il juge impropre à l'établissement d'une colonie.

« M. Morphey conclut enfin par ces divers rapports, et parce qu'il a vu lui-même, qu'on ne peut guère se flatter de faire sur cette île aucune habitation avantageuse, tant par la nature du terroir en particulier que par la difficulté des chemins que les montagnes rendent impraticables. Le seul avantage de cette île consiste dans la beauté de son port dans lequel on peut mettre plus de 200 vaisseaux en sûreté et les caréner ; les bois sont en même temps un autre objet de considération. »²

Le 1^{er} novembre 1756, Morphey prend possession de la grande île, sous le nom d'île Séchelles (ou Seychelles³).

« Le plan du port et des environs ayant été achevé avec toute l'exactitude qu'on peut désirer, il prit possession de cette île au nom du Roi et de la Compagnie, sous le nom de Seychelles, suivant l'ordre qu'il en avait de M. Magon ; et pour marque, il fit poser et maçonner une pierre aux armes de France et élever un mât de pavillon de 55 pieds de haut sur le rocher du port en forme d'éventail dont on a fait mention, auquel on arbora le pavillon. »

² Base docu=>En 1756 - Reconnaissance et prise de possession de l'île Mahé (Seychelles) par le Sr Morphey

³ Le patronyme du contrôleur des finances s'écrit de son vivant aussi bien *Moreau de Séchelles* que *Moreau de Seychelles*.

Morphey quitte l'archipel le 18 novembre, et atteint l'Isle de France le 10 décembre 1756. Il conclut son journal en vantant l'intérêt qu'il y aurait à exploiter les bois en installant sur l'île : « 8 à 10 Blancs, 100 Noirs et 50 négresses ».

Suite à cette mission, deux îles furent baptisées du nom d'un ministre, l'île Silhouette et l'île Moras. Ce dernier toponyme *île Moras* fut attribué à l'île précédemment baptisée *île de Palme* par Lazard Picault. Ce nom ne devait pas perdurer, dès l'expédition suivante l'île sera définitivement baptisée *île Praslin*.

Dans les années qui suivirent, la guerre de sept ans (1756-1763), puis les problèmes internes à la Compagnie des Indes, bloquèrent tous les projets de prospection dans l'Océan indien. Il fallut attendre la reprise de l'administration des Mascareignes par le pouvoir royal avec l'arrivée du gouverneur Dumas et de l'intendant Poivre en 1767 pour que l'on s'intéresse à nouveau aux Amirantes et aux Seychelles.

Orthographe primitive : Seychelles ou Séchelles ?

De nos jours, la question ne se pose plus. En revanche lorsqu'on se situe en 1750, la réponse est moins évidente. On a vu que les Seychelles devaient leur nom au ministre de Louis XV, Moreau de Séchelles, il semble donc convenable d'utiliser cette orthographe lorsqu'on se situe à cette époque. Effectivement plusieurs documents d'archives nomment l'archipel « les îles Séchelles », mais il nous est apparu que d'autres, tout aussi anciens, mentionnent « îles Seychelles », ce qui ne s'accorde pas avec l'explication trouvée ici et là d'une anglicisation tardive de Séchelles en Seychelles.

On sait que ce toponyme fut choisi par le gouverneur des Iles de France et de Bourbon, René Magon, et c'est sa propre correspondance avec ce ministre qui nous a définitivement convaincu que Seychelles n'était pas une déformation après coup, du nom du ministre. En effet dans les lettres adressées par le gouverneur de l'Isle de France, René Magon, à son ministre, ce dernier est couramment dénommé Moreaux de Seychelles⁽⁴⁾. Dans la presse de l'époque on trouve les mêmes variations dans le nom du ministre. Ainsi dans l'*Abrégé des cent trente cinq volumes de la Gazette de France, depuis son commencement en 1631 jusqu'à la fin de l'année 1765* (tome 3^e, Google-book), on trouve pour MOREAU, parmi de nombreuses occurrences, plusieurs concernant notre ministre :

1754. Le fieur Moreau de Seychelle eft fait contrôleur général des finances (3 Août)

1755. Le fieur Moreau de Seychelles eft nommé miniftre d'état (18 Janv.)

1756. Le fieur de Séchelles fe démet de la place de contrôleur général des finances. (24 Avril)

1761. Jean Moreau de Séchelles, miniftre d'état, ancien contrôleur général des finances, meurt à Paris le 31 Décembre 1760 dans sa foixante-onzieme année (3 Janv.)

On peut donc affirmer qu'à l'instar du patronyme du ministre, le toponyme de l'archipel s'écrivit dans un premier temps avec les deux orthographes, et que ce fut en définitive Seychelles qui s'imposa. On devrait donc, nous semble-t-il perdre l'habitude d'écrire que l'archipel des Seychelles doit son nom au ministre Moreau de Séchelles, mais bien au ministre Moreau de Seychelles.

*

⁽⁴⁾ : Voir par exemple la lettre du 20 avril 1756, de Magon à Monseigneur. On y lit : « Monseigneur De Seychelles Ministre et Contrôleur Général des finances » (A.N. Col C/4/9).

CHAPITRE II

Pierre Poivre et la colonisation des Seychelles

=====

Les raisons de s'intéresser aux Seychelles

Les instructions du ministre de la Marine concernant l'administration des Isles de France, de Bourbon et dépendances sont rassemblées dans un document, le *Mémoire du Roi pour servir d'instruction ...*⁵. On y trouve deux raisons au moins de s'intéresser aux îles Seychelles.⁶

Tout d'abord, il y est directement question des Amirantes, (comprenez Amirantes et Seychelles) :

« Les Srs Dumas et Poivre se feront rendre compte du petit établissement que nous avons à l'île Rodrigues. Il faudra ménager le peu de tortues qui y restent jusqu'à ce qu'on puisse tirer le même secours des îles de l'Amirante. Ils feront prendre une connaissance exacte de ces îles et s'instruiront du commerce extérieur que l'on y a fait ci-devant à Mozambique, Kerimbe [Querimbes], Goa, Bassora, Manille, etc., pour pouvoir en profiter dans les circonstances. »

Recommandation assez vague, avec un objectif peu ambitieux puisqu'il s'agit simplement de pallier l'épuisement des ressources de l'île Rodrigues, dépendance qui ne sert qu'à approvisionner la colonie en tortues, sans qu'on n'ait jamais cherché à la valoriser.

Mais une autre instruction du mémoire du Roi concerne indirectement les Seychelles :

« Après la culture des subsistances, celle des épicerie serait la plus avantageuse ou plutôt la seule véritablement utile. On assure que le terrain de l'Isle de France y est propre, et qu'il n'est besoin que d'avoir du plant et de le bien cultiver. Cet objet est bien intéressant, et le Sr Poivre immortaliserait son administration, s'il pouvait mettre la colonie en concurrence avec les îles Moluques par cette production. »

Poivre se devait de tout mettre en œuvre pour satisfaire le duc de Praslin qui s'intéressait très directement à l'acquisition des épices, aussi, pour ne rien négliger, l'intendant mit-il à exécution une idée déjà ancienne : utiliser les Seychelles comme alternative ou complément à l'Isle de France pour l'acclimatation des épices moluques⁷.

Ainsi, sans oublier que les missions hydrographiques menées sur la route des Indes ont, avant tout, des objectifs économiques et stratégiques⁸, ces mêmes missions vont permettre de reconnaître des îles sur lesquelles les visées de Poivre étaient parfaitement claires comme il en témoigna plus tard :

« Dès les premiers temps de mon arrivée dans ces colonies, j'avais envoyé reconnaître les îles Seychelles, en examiner les différents terrains et leurs productions. Je me suis fait apporter les différentes espèces de terre, j'en ai fait les essais, je les ai trouvés très fertiles, semblables à celles qui m'ont été apportées des Moluques : des graines de cannellier semées dans ces terres y ont poussé plus vigoureusement que dans nos terres de l'Isle de France. J'ai d'ailleurs reconnu que la plupart des végétaux de ces îles sont les mêmes que ceux des Moluques. »⁹

⁵ Base docu=>28 novembre 1766 : Mémoire du Roi pour servir d'instruction aux Srs Dumas, Commandant général, et Poivre, Commissaire général de la Marine.

⁶ Nous emploierons souvent « îles Seychelles » pour désigner l'ensemble de l'archipel des Seychelles et des Amirantes.

⁷ Déjà en 1758, dans ses conversations avec Malesherbes, Poivre était interrogé sur la possibilité d'acclimater les épices à l'Isle de France malgré la différence de latitude avec les îles Moluques. Poivre donnait alors les raisons qu'il avait de croire au succès de telles plantations, mais il ajoutait qu'il songeait également aux îles des Trois frères (les Seychelles), ces îles étant sous la même latitude qu'Amboine et Banda où les Hollandais concentrent leur production.

⁸ « Si ce commencement de découverte peut se perfectionner, il en résultera le plus grand avantage pour la navigation de nos îles aux Indes, et surtout la plus grande facilité pour les opérations que nos escadres pourraient tenter d'ici à la côte Coromandel et dans le Gange. » (Base docu => 18 février 1769, Poivre au ministre.)

⁹ Base docu=> 14 juillet 1772 - Poivre au ministre. Les Seychelles deviendront les Moluques françaises.

***La Digue et la Curieuse en reconnaissance aux îles Seychelles*¹⁰. (sept. 68 à janv. 69)**

L'expédition était dirigée par Duchemin commandant de la flûte *la Digue* à laquelle était adjoint un petit bâtiment *la Curieuse* commandé par Lampériaire (ou Lampérière). Marion-Dufresne était l'armateur de l'expédition. Les deux bâtiments appareillent du Port-Louis le 17 septembre 1768. *La Digue* vient s'ancrer dans le port naturel de l'île Seychelles le 21 octobre, mouillage qu'elle ne quitte que le 29 décembre pour faire son retour à l'Isle de France qu'elle atteint le 31 janvier 1769. L'île Seychelles et les îles circonvoisines sont explorées malgré des pluies presque continuelles. *La Curieuse* est détachée du 2 au 23 novembre pour visiter les îles du nord-est, essentiellement l'île Moras.

Au cours d'une cérémonie de prise de possession, le 21 novembre, l'île Moras est rebaptisée île Praslin ; de même, le 25 décembre, à l'île Seychelles, un mâât est dressé derrière la pierre sculptée aux armes de France, Duchemin renouvelle la prise de possession de l'île par Morpheu en 1756, et il joint à l'acte toutes les îles de l'archipel. Quasiment toutes les nombreuses îles de l'archipel qui n'avaient pas encore été baptisées reçoivent un nom au cours de cette expédition.

Un des résultats majeurs de l'expédition c'est le travail d'hydrographie réalisé sur tout l'archipel, en particulier la levée d'un plan très détaillé de l'entrée du port de l'île Seychelles ; tous les relèvements furent dirigés par l'ingénieur Barré. Pour le reste, laissons l'intendant Poivre et Marion Dufresne, dresser le bilan :

Poivre écrit :

« La flûte *la Digue* arrivée aux îles de Mahé vers la fin de septembre, temps auquel commence la saison des pluies, n'a pu reconnaître qu'imparfaitement ces îles.

Ce bâtiment en a rapporté une grande quantité de noix de coco qui ont été plantées ici au bord de la mer¹¹, et un demi-chargement de beau bois, propre à la construction des bâtiments civils et de mer.

Il résulte des rapports faits sur ces trois îles, que la moitié du terrain de la plus grande ne saurait être cultivée ; que la terre est médiocrement bonne dans le reste de l'île ; qu'elle abonde en crocodiles dangereux et en reptiles de toute espèce ; qu'il s'y trouve des tortues de terre très grosses et qu'on peut y pêcher des tortues de mer en abondance. »¹²

Marion rappelle les bénéfices immédiats à poursuivre les reconnaissances en direction de l'Inde et des Maldives : « l'avantage d'abrèger la route des Indes ... la jouissance d'une relâche offrant les premiers secours, la sûreté du mouillage, la satiété de l'eau, et celle de l'exploitation des bois pour des radoub. ». Enfin il énumère les ressources déjà identifiées dont on peut tirer profit :

« Premièrement. Sur celui de la tortue de terre, qui y deviendra commune pour peu qu'on travaille à la destruction des caïmans qui la dévore, et ce ne serait pas un ouvrage difficile et de longue haleine.

Secondement. Sur celui du caret, dont il serait facile de rassembler une certaine quantité, en s'arrangeant et se précautionnant en conséquence.

Troisièmement. Sur une très grande abondance de cocotiers, arbre si précieux, si justement vanté, et qu'avec le secours de quelques familles malabars, on bénéficierait de manière à en retirer la même utilité, le même produit, les mêmes ressources, qui en rendent la culture si intéressante aux Indes.

Quatrièmement. Sur l'article de la pêche que j'ai lieu de présumer devoir ou pouvoir être assez considérable dans une saison de l'année pour fournir au même commerce de poisson salé qui se fait annuellement des Maldives à Achem, et le long de la côte de l'est. Je ne comprends pas la pêche de vaches marines qui, par la beauté de leur peau, pourraient promettre un bénéfice.

Cinquièmement. Sur la possession du coco de mer, et de l'arbre qui le produit. J'ai pris la liberté, Monseigneur, de vous adresser quatre de ces cocos, fruit très estimé et recherché aux Indes, autant peut-être par sa rareté que par la vertu qu'on lui attribue, d'être un contrepoison infaillible. »¹³

¹⁰ Ce paragraphe est un résumé de notre étude « *La Digue et la Curieuse en mission de reconnaissance des îles Seychelles* »

¹¹ L'expédition est de retour depuis 18 jours lorsque Poivre écrit cette lettre, mais il n'a pas encore eu l'occasion de voir les cocos, sans quoi c'est avec enthousiasme qu'il aurait informé le ministre de la découverte du coco de mer.

¹² Base docu => 18 février 1769, Poivre au ministre.

¹³ Base docu => 14 août 1769 - Marion Dufresne au ministre.

Grenier et Rochon : les Seychelles sur la nouvelle route des Indes (1769)¹⁴

Le chevalier Grenier, enseigne de vaisseau, commandait à l'Isle de France la corvette du roi *l'Heure du Berger*. Il avait demandé et obtenu d'expérimenter une nouvelle voie maritime pour se rendre de l'Isle de France en Inde ; il en escomptait un raccourci du temps de la traversée. Alexis Rochon, astronome de marine, avait été spécialement détaché à l'Isle de France pour prendre part à cette mission, de façon à relever convenablement la position des îles et écueils rencontrés sur une route très mal renseignée sur les cartes marines en usage. Gagner du temps sur la traversée présentait un intérêt stratégique et commercial évident : rapidité d'intervention des escadres sur les zones de conflit, et diminution du coût des armements. Cette nouvelle route, contrairement aux routes traditionnelles, passait par les Seychelles, cette mission devait donc sécuriser la liaison entre la colonie et sa dépendance.

Le 30 mai 1769, *l'Heure du Berger* appareille de l'Isle de France, à bord Grenier et Rochon. Une corvette encore plus petite les accompagne, le *Vert-Galant* commandé par Lafontaine. Les voiliers s'élèvent au nord, se gardant des nombreux écueils et atteignent sans dommage l'île Seychelles le 4 juin. Les navigateurs séjournent sur cette île et sur l'île Praslin où ils font provision de cocos de mer. Ils appareillent le 14 juillet, traversent les Maldives, et mouillent devant Pondichéry le 6 août. Sur leur retour, ils se dirigent d'abord à l'est jusqu'au large de Sumatra pour venir sur les 5° de latitude sud et emprunter ce parallèle des 5° sud, d'est en ouest, pour vérifier qu'ils y sont portés par le vent comme le suppose Grenier pour sa démonstration. Ils sont de retour à l'Isle de France le 6 octobre, Grenier est pleinement satisfait et convaincu de la pertinence de la route empruntée. Rochon émet des réserves : si la route est beaucoup plus courte, en revanche la faiblesse des vents peut en annuler le profit.

Seul Rochon raconte brièvement les 40 jours passés aux Seychelles, il s'attarde sur le coco de mer et parle des ressources de l'archipel en ces termes ¹⁵ :

« ... cette île qui n'était alors habitée que par les crocodiles, les tortues de terre et de mer, et des oiseaux sauvages. [...] En général ces îles sont couvertes de bois de différentes espèces, la vue en est pittoresque, mais en descendant à terre le tableau n'en est pas si riant, ce n'est plus qu'un terrain sablonneux hérissé de montagnes dont l'accès est difficile et coupé de vallons tellement resserrés qu'on rencontre rarement des plaines d'un demi kilomètre de long.

« L'on est surpris qu'un lieu aussi voisin de la ligne soit aussi tempéré : la position de cette île et la bonté de son port la rendent intéressante sous plus d'un rapport ; l'air y est pur, et lorsqu'elle sera habitée, on la délivrera de ces monstrueux crocodiles qui s'élancent sur les hommes qui ne sont pas sur leurs gardes. Nous avons couru quelques dangers de ce genre, mais ils étaient encore moins grands que ceux auxquels nous nous exposions en nous rendant fréquemment à terre tant de jour que de nuit, de la part des requins et des torpilles ; plusieurs hommes de notre équipage ont été blessés par ces animaux qui nous poursuivaient dès que notre canot était échoué ».

« L'île Seychelles nous offrit environ quarante espèces d'arbres ou d'arbustes, parmi lesquelles nous trouvâmes des citronniers, des bois d'olives, de nattes à grandes et petites feuilles, le tacamaca, l'ébénier, des palmiers, des lataniers, des cocotiers, des faux aréquiers, des palmistes, des mangliers, et des arbres à pommes de singe.

« Cette île est peuplée d'aigrettes, de veuves, de poules bleues, de tourterelles, de perroquets et de pigeons. Le perroquet noir et le pigeon hollandais fixèrent plus particulièrement notre attention. Parmi les coquilles dont je fis une ample collection, je trouvai des cornets et des olives d'une grande beauté, des chicorées et une nérîte dentée, dont les amateurs de conchyologie font quelque cas. »

Malgré les applaudissements des administrateurs Desroches et Poivre¹⁶, la démonstration de Grenier n'était pas achevée, il fallait vérifier que dans l'autre saison de la mousson, sa route continuait d'être praticable. Les relevés faits par Rochon furent intégrés par le cartographe d'Après de Manneville dans l'édition de 1775 du *Neptune oriental*.

¹⁴ Ce paragraphe est un résumé de notre étude *Le chevalier Grenier et Alexis Rochon : la nouvelle route des Indes*.

¹⁵ Base docu => en 1769. Alexis Rochon relate sa mission sur la route des Indes en compagnie du chevalier Grenier.

¹⁶ Base docu=> Fin 1769. Poivre au ministre. Informe de la reconnaissance par Grenier d'une route maritime.

Un premier établissement français aux Seychelles (1770)

Le 25 juin 1770, *l'Étoile du matin* arrivait au Port-Louis de l'Isle de France, chargée de plants et de noix de muscade et de géofle. En rapportant ce succès tant attendu au ministre, Poivre lui fit part de la nouvelle expédition qu'il envoyait aux Moluques et de ses projets concernant les Seychelles :

« Je me propose encore de transplanter dans une des îles de l'Amirante ou des Trois Frères¹⁷ quelques-uns des plants des deux épiceries que le S. Provost nous rapportera. Ces îles sont placées à la même distance de la ligne que celle de Banda, où les Hollandais recueillent la muscade, par les quatre degrés sud. »¹⁸

Le 12 août 1770, l'armateur Brayer du Barré¹⁹, reçoit l'autorisation des administrateurs de l'Isle de France de créer un petit établissement aux Seychelles :

« Il est permis au Sieur Brayer du Barré, ... d'envoyer aux îles dites *Trois frères* ou *Seychelles* et autres îles adjacentes appartenant au Roi, d'y faire un établissement d'environ trente hommes, qui sera commandé par le Sr Delaunay [de Launay²⁰], et qu'il occupera à la coupe des bois, à la construction et à la pêche ». ²¹

Ce même 12 août, *le Télémaque*, un des trois vaisseaux de Brayer du Barré, appareille de l'Isle de France. Ce vaisseau se rend en traite à Achem et Quéda, mais son capitaine, M. Le Corre, a reçu l'ordre de déposer aux Seychelles du personnel et du matériel pour y commencer un établissement.

Le 27 août *le Télémaque* mouille au port de l'île Seychelles (Mahé) et y débarque son chargement. Nous n'avons aucune connaissance des vivres, bétail et autres fournitures acheminés, en revanche, le même jour, un procès-verbal nominatif du personnel est dressé²²: « vingt-huit personnes. Quinze Blancs, sept esclaves, cinq malabars et une négresse ». Parmi ceux-ci, le Sr Delaunay, commandant du détachement ; le Sr Anselme qui prendra plus tard la direction de la petite colonie ; un chirurgien et un charpentier. Il y est bien mentionné que c'est Brayer du Barré qui est l'entrepreneur de cette opération.

Ce n'est pas sur l'île Seychelles que Delaunay installe son établissement, mais sur l'île Sainte-Anne, petite île située juste face au port de Seychelles à environ deux milles et demi. On ne sait qui a décidé de cette implantation. Il semble bien que ce soit Delaunay qui, une fois sur place, a fait ce choix.

Duroslan : reconnaissance des Amirantes, ravitaillement des Seychelles. (1770)

Le 27 décembre 1770, deux vaisseaux appareillent de l'Isle de France, l'un, *l'Heure du Berger*, est commandé par le chevalier Duroslan [ou Du Roslan], l'autre, *l'Étoile du matin* est commandé en sous ordre par le chevalier d'Hercé. Une lettre de Pierre Poivre²³ nous informe de l'objet de la mission de Duroslan, cette lettre est adressée à Delaunay en charge de la petite colonie installée aux Seychelles depuis août 1770. Si Duroslan est chargé de relevés hydrographiques sur l'archipel des Amirantes, il est également chargé de ravitailler la colonie, de la secourir s'il y a lieu, et de rapporter des tortues et divers objets de curiosités. Poivre a bien précisé : « N'oubliez pas que vous m'avez promis de m'envoyer des cocos de mer en plants ».

En fait Duroslan ne suit pas tout-à-fait le programme tel que prévu par Poivre : il ne se rend pas en premier lieu à l'établissement des Seychelles, mais va directement aux Amirantes où il procède à la reconnaissance de plusieurs îles avant de rejoindre les Seychelles²⁴. Le 24 janvier 1771, *l'Heure du Berger*, et *l'Étoile du Matin* mouillent devant l'île Ste Anne. Ils restent là deux semaines puis vont

¹⁷ « Îles de l'Amirante ou des Trois Frères » : c'est-à-dire les Seychelles.

¹⁸ Base docu=> 3 novembre 1770 : Poivre au ministre.

¹⁹ On trouvera des renseignements sur Brayer du Barré, supercargue et armateur dans la base docu=> Sans date n°27 : Un mémoire de l'armateur Brayer du Barré. Raconte ses infortunes à l'Isle de France.

²⁰ Delaunay est le patronyme généralement utilisé, mais à l'état civil ce serait « de Launay ». Voir son dossier individuel aux archives coloniales : Jean-Charles de Launay, ancien officier des troupes de l'Inde. (A.N. COL E 261)

²¹ Base docu=> 12 août 1770. M. Brayer du Barré est autorisé à établir une colonie aux Seychelles.

²² Base docu=> 27 août 1770. Procès-verbal du débarquement à Seychelles.

²³ Base docu=> 24 décembre 1770. Poivre à Delaunay, commandant aux Seychelles.

²⁴ Base docu=> Janvier-mars 1771. Récit par Duroslan de la mission hydrographique aux îles Amirantes et Seychelles.

mouiller devant l'île Praslin le 7 février. De là ils visitent les îles avoisinantes, et font provision de cocos de mer. Ils appareillent le 17 février, et sont de retour au Port-Louis le 31 mars 1771.

Le bilan de la mission hydrographique est le suivant :

- 8 janvier 1771 : relèvement de l'île Plate (nommée ainsi par Lampérière en 1768).
- 11 janvier : reconnaissance d'une île baptisée l'île du Berger (renommée la même année île Poivre).
- 12 janvier : relevé de deux îles baptisées : l'île l'Etoile et l'île Marie-Louise.
- 14 janvier : relevé de deux nouvelles îles, baptisées : île des Neufs et La Boudeuse.
- 28 janvier : prise de possession de l'île Silhouette (baptisée par Morphey en 1756).
- 12 février : prise de possession de l'île La Digue (précédemment baptisée par Duchemin en 1768).

A propos de la route dite « de Grenier » qu'il a suivie, Duroslan constate qu'elle est praticable à contre mousson mais il émet des réserves : « Je dois cependant convenir que les vents sont si faibles lorsqu'on suit le parallèle des 4 degrés 30' qu'il pouvait se faire qu'on perdit une partie de l'avantage de cette route par la longueur de la traversée.²⁵ ». Cette réflexion dut plaire à Rochon qui avait émis cette objection dans une controverse avec Grenier.

Les deux voiliers ne rentrent pas à vide : sur *l'Heure du Berger* on a chargé 300 tortues, 80 cabris et 25 volailles ; sur *l'Etoile du matin* 350 tortues, 60 cabris et 25 volailles.²⁶

Concernant les cocos de mer instamment réclamés par Poivre, le chevalier Duroslan s'en est lui-même préoccupé lors de son séjour à l'île Praslin : « je ramassai des cocos de mer germés et non germés. Quelque soin que je me sois donné, je n'ai pu apporter qu'un seul arbre avec ses palmes ».

C'est avec le retour de Duroslan que les administrateurs de l'Isle de France et Brayer du Barré reçoivent les premières informations sur cette colonie laissée à elle-même depuis le mois d'août 1770 ; et c'est par deux lettres²⁷ de Brayer du Barré qui n'a pas quitté l'Isle de France que nous sommes informés des premiers mois passés aux Seychelles par Delaunay et son équipe :

« Permettez-moi, Monseigneur, de vous rendre compte de l'établissement qui est formé sur l'île Ste Anne, en face de Séchelle et distante d'une lieue et demi par le barachois. M. Delaunay y a fait construire les cases nécessaires et magasins pour les viviers. Le riz et le maïs y sont de toute beauté ainsi que le manioc. Les légumes de toute espèce y sont venus supérieurement. Les graines de l'Isle de France, et surtout le café a surpassé toute attente. On peut y faire beaucoup d'huile de poisson et de poisson salé, de l'huile de coco, et le caret²⁸ y est en abondance »

« Ils ont déclaré n'avoir pas eu de mauvais temps, pas de coup de vent, et jouir d'un air bien salubre »

Tout n'a pas dû se passer sans problème au sein de la petite communauté de l'île Ste Anne puisque Delaunay a profité de *l'Heure du Berger* pour se débarrasser de trois hommes dont il « n'était pas content ». Mais le courrier de Brayer du Barré au ministre concerne essentiellement des projets de développement ; il envisage un deuxième établissement plus important sur l'île Seychelles, et demande pour cela de la main d'œuvre au ministre ; de plus il compte profiter de l'aide qu'on lui propose : « M. le chevalier de La Gonnivière, ancien officier, veut bien me donner 50 Noirs, et se rendre lui-même sur les lieux pour faire le grand établissement. »

Plus tard, de retour des Seychelles, un bâtiment apportera à Poivre une nouvelle affligeante sur le comportement des hommes de Duroslan à l'île Praslin :

« J'ai appris avec la plus grande peine que les matelots de *l'Heure du Berger* avaient fait une destruction énorme de cocotiers, et que comme des sauvages ils avaient abattu des milliers d'arbres pour en avoir le fruit. »²⁹

²⁵ Base docu=> Janvier à mars 1771 - Récit par Duroslan de la mission hydrographique aux îles Amirantes et Seychelles.

²⁶ Base docu=> sans date n°29 : Etat des fournitures faites par l'établissement de Seychelles.

²⁷ Base docu=> 3 avril 1771 - Brayer du Barré à Beudet, et Base docu=> 5 avril 1771 - Brayer du Barré au ministre.

²⁸ *Caret* : espèce de tortue de mer.

²⁹ Base docu=> 22 octobre 1771. Poivre à Delaunay à Seychelles.

Au mois de juin 1771, Poivre expédie deux vaisseaux vers les Moluques pour se procurer à nouveau des plants et graines de muscade et de gérofle. Il en prévient le ministre, et lui indique en conséquence ses projets aux Seychelles :

« Mon objet, Monseigneur, est d'assurer invariablement à la France la possession des épicerie fines, d'en remplir cette île, d'en transplanter une quantité considérable aux îles Seychelles ou des Trois-Frères, qui sont sous le même parallèle que celle de Banda, et dont j'ai reconnu par expérience la bonté du sol ». ³⁰

Ainsi, les nouvelles plutôt encourageantes sur la situation de la petite colonie des Seychelles ont définitivement décidé Poivre à y installer une plantation d'épices. C'est donc dans une certaine urgence qu'il décide d'envoyer aux Seychelles une personne compétente pour créer un jardin d'acclimatation (le jardin du Roi) où pourront être installés les muscadiers et géroflers qui ne sauraient manquer d'être rapportés prochainement par les deux bâtiments expédiés aux Moluques. Ce sera *l'Etoile du matin* qui conduira le Sr Gillot aux Seychelles, mais avant cela, pour suivre la chronologie des événements dans cette mer des Indes, intéressons-nous à Kerguelen.

Kerguelen vérifie l'intérêt de la route des Indes du chevalier Grenier³¹. (1771)

Du 13 septembre au 8 décembre 1771, Kerguelen est envoyé en mission sur la route dite « de Grenier » pour en vérifier l'intérêt. L'abbé Rochon devait l'accompagner mais a refusé d'embarquer. Kerguelen sur la flûte *la Fortune* dirige l'expédition, il est secondé par M. de Boisgüehenneuc, commandant le *Gros Ventre*. Kerguelen, pressé de s'attaquer à sa mission australe, boucle celle-ci au plus vite, sans faire aucune escale. A son retour, Kerguelen confirme au ministre l'intérêt de cette route :

« Je viens de remplir le premier point de la mission dont je suis chargé : d'examiner le projet de M. Grenier, et de voir si la route qu'il propose pour aller dans l'Inde dans la mauvaise saison est praticable. J'ai reconnu que le système de cet officier est fondé, et je vous en rends compte par un mémoire détaillé que j'ai l'honneur de vous adresser. » ³²

Mais dans la relation de son expédition, il reprend à son compte les réticences exprimées par Rochon, puis reprises en partie par Duroslan, sur l'intérêt de la route proposée par Grenier :

« Je repassai le premier novembre au sud de la ligne ; la mousson avait changé, & mon intention était d'examiner encore dans cette nouvelle mousson le règne & la qualité des vents sous le parallèle de cinq degrés sud. Je les trouvai constamment de la partie de l'ouest & du sud-ouest, (comme l'annonçait M. Grenier), mais si faibles que je crois que les calmes, joints aux pluies fréquentes, rendent cette route aussi longue que pernicieuse sous un ciel brûlant. » ³³

La Biolière aux Amirantes, Gillot et le jardin du Roi aux Seychelles.

Le 20 octobre 1771, *l'Etoile du matin* appareille du Port-Louis³⁴. Son commandant, M. de La Biolière, a reçu pour mission de déposer le Sr Gillot aux Seychelles et de poursuivre la reconnaissance des Amirantes effectuée quelques mois plus tôt. La Biolière devra prévenir Delaunay de préparer des logements pour une arrivée très prochaine de main-d'œuvre par le vaisseau *la Marianne*. Il lui est également demandé de rapporter des tortues à l'Isle de France.³⁵

L'Etoile du matin dépose Gillot à l'île Seychelles le 31 octobre 1771³⁶, et avec lui, 12 esclaves³⁷ que Poivre lui a confiés pour les travaux d'aménagement d'un jardin du Roi. Le sieur Gillot était un

³⁰ Base docu=> 22 août 1771 - Poivre au ministre. Les vaisseaux *l'Isle de France* et *le Nécessaire* sont envoyés à Manille et aux Moluques.

³¹ Nous traitons de cette mission de Kerguelen et des suivantes dans notre étude : *Missions de Kerguelen dans l'océan Indien*.

³² Base docu=> 14 janvier 1772 - Kerguelen au ministre. Retour de sa navigation sur la route des Indes

³³ Base docu=> Sans date n°22 : Récit de deux voyages dans les mers australes et la mer des Indes.

³⁴ Base docu=> sans date n°20 : Quelques documents relatifs à la biographie du Sr Gillot.

³⁵ Base docu=> 17 octobre 1771. Instructions à M. de La Biolière, commandant *l'Etoile du matin*.

³⁶ Séjour à compter du 1^{er} novembre 1771 dans Base docu=> 30 janvier 1772 - Instructions de Gillot à Delaunay.

³⁷ Ces « 12 Noirs du Roi » ne sont mentionnés que par Maillart (Base docu => en 1775 : Mémoire sur les îles Seychelles)

capitaine des Milices Nationales qui connaissait déjà les îles Seychelles, il avait précédemment participé à l'expédition conduite par Duchemin.

Nous savons que Gillot ne fut pas très bien accueilli par Delaunay : il rapporte qu'alors qu'il lui offrait un cadeau personnel et lui annonçait l'arrivée prochaine de subsides par *la Marianne*, Delaunay lui avait répondu ³⁸ « qu'ils n'avaient besoin de pain ni de vin, mais seulement de Noirs pour travailler, qu'ils savaient manger du maïs »³⁹.

Avec Gillot, un autre passager a débarqué de *l'Etoile du matin*, le Sr Pierre Hangard, qui a obtenu de Poivre de passer aux Seychelles « avec 6 négrillons et 1 négresse ». Brayer du Barré rapporte l'installation de Hangard à l'île Ste Anne :

« Cet homme débarqué sur Ste Anne, et voyant M. Delaunay occupé aux établissements de Seychelles et du jardin du Roi, lui demanda à rester sur Ste Anne pour en cultiver la terre et lui fournir les vivres nécessaires. M. Delaunay y consentit et ne fit aucun arrangement par écrit. En conséquence, Hangard resta sur Ste Anne où il trouva les cases faites pour se loger, dont plusieurs étaient remplies de mes effets qui restèrent à sa consignation. Magasins, poudaille [*sic*] pour les grains, cases de Noirs, poulailler garni de volailles sans celles [*illisible*] dans le bois, un grand champ de patates, un de manioc, un de cannes de sucre, des arbres fruitiers de toutes les espèces que j'y ai fait transporter, des caféiers, un grand défriché qu'il ne fallait que nettoyer pour planter en riz et maïs, enfin les chiens gardiens de l'habitation. »⁴⁰

Nous n'avons aucun détail sur le séjour de La Biolière aux Seychelles, ni sur sa navigation dans l'archipel des Amirantes ; nous savons cependant que, d'une part il rapporta à l'Isle de France 450 tortues, 100 cabris et 45 volailles⁴¹, et d'autre part nous savons quelles îles des Amirantes il reconnut dans son voyage, c'est le groupe des îles dites « Amirantes du nord »⁴² :

- l'île des Roches ou Desroches (du nom du gouverneur).
- l'île Poivre⁴³ (c'est l'île du Berger, renommée du nom de l'intendant).
- l'île St Joseph.
- l'île Rémire (l'île de l'Aigle).
- l'île D'Arros (île du même groupe, mais baptisée plus tard du nom du chevalier d'Arros).

Comme annoncé par la Biolière, le vaisseau *la Marianne* succède bientôt à *l'Etoile du matin* aux Seychelles. Son commandant, M. Sicard, apporte à Delaunay l'assistance envoyée par Brayer du Barré⁴⁴ : « 40 ouvriers Blancs et Noirs avec des bœufs, vaches, volailles, et des graines de toutes les espèces ».

Par le même vaisseau, Delaunay reçoit une lettre de l'intendant Poivre où nous voyons que si Delaunay est aux ordres de Brayer du Barré, il l'est encore davantage à ceux de l'intendant, les Seychelles étant dans la dépendance des Isles de France et de Bourbon :

« J'ai vu avec plaisir que vos essais de culture avaient réussi, mais je désirerais que votre établissement fût fait sur la grande île Seychelles.

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de quelques cocos propres à être plantés dans notre île. Je désirerais que vous puissiez nous en envoyer un chargement entier pour les planter sur nos côtes, dans toute la circonférence de notre île. Envoyez m'en au moins de quoi couvrir toute notre île aux Tonneliers et les environs de nos principaux ports.

J'ai appris avec la plus grande peine que les matelots de *l'Heure du Berger* avaient fait une destruction énorme de cocotiers, et que comme des sauvages ils avaient abattu des milliers d'arbres pour en avoir le fruit. Vous ne deviez pas souffrir une telle destruction. J'ai l'honneur de vous

³⁸ Extrait de « Précis de mon voyage et de mes opérations faites sur l'Isle Seichelles en reddition de compte à Monsieur Brayer du Barré. (Seychelles Archives, A/3.1) , transcription dans un article de Madeleine Ly-Tio-Fane : L'établissement du Jardin du Roi aux Seychelles. *Journal of the Seychelles Society*, n°6 (1968)

³⁹ Le maïs était la nourriture généralement réservée aux esclaves.

⁴⁰ Base docu=> Sans date n°28 : Sur le Sieur Hangard.

⁴¹ Base docu=> Sans date n°29 : Etat des fournitures faites par l'établissement de Seychelles.

⁴² Informations provenant d'*Îles d'Afrique* d'Armand d'Aveza.

⁴³ L'île Poivre ou les îles Poivre, puisque ce sont deux îlots réunis par une bande de sable que la mer recouvre à marée haute.

⁴⁴ Base docu=>En 1775 – Mémoire sur les îles Seychelles. Par M. Maillart Dumesle.

prévenir que dans les instructions de M. Sicard, capitaine de *la Marianne*, il lui est défendu de laisser couper un seul cocotier, et qu'il lui est même défendu de ne faire couper pour bois à feu que les arbres que vous lui indiquerez vous-même. La même sera insérée à l'avenir dans toutes les instructions de Messieurs les capitaines qui seront envoyés à vos îles.

Je vous ai envoyé par *l'Etoile du matin* le Sr Gillot chargé d'une mission particulière, pour laquelle je vous prie de lui donner tous les secours qui dépendront de vous. Sa mission intéresse directement le gouvernement.

J'espère que vous procurerez au capitaine Sicard une quantité suffisante de tortues pour qu'il puisse nous en rapporter à l'Isle de France.

Si depuis votre séjour à Seychelles vous avez acquis quelques connaissances intéressantes sur les productions de vos îles, si vous y avez fait quelques collections de coquillages, de poissons, d'insectes, d'oiseaux, si vous y avez découvert quelque plantes utiles ou agréables, je vous prie instamment de m'en faire part. Ce que je désirerais sur toute chose avoir, ce serait un petit journal de vos opérations, de vos événements journaliers, et principalement des vents qui règnent pendant le cours de l'année dans vos îles, ainsi que des pluies qui y tombent. »⁴⁵

En fait, le désir exprimé par Poivre dans l'extrait ci-dessus était un ordre, et Delaunay se voyait contraint de quitter l'île Ste-Anne pour tout recommencer sur l'île Seychelles (Mahé).

Les instructions remises à Sicard, le commandant de *la Marianne*, ne donnent aucune précision sur « les passagers, Blancs et Noirs, destinés pour cette île », à l'exception du « révérend père Montannier qui restera aumônier de l'établissement ».⁴⁶

Gillot séjourna sur l'île Seychelles du 1^{er} novembre 1771 au 15 février 1772, ce qui lui permit de choisir l'emplacement du jardin du Roi : *l'Anse Royale*, au sud-est de l'île, à six lieues du port. Il réalisa également les premiers travaux, mais, devant retourner à l'Isle de France, il laissa à Delaunay le soin de poursuivre l'aménagement du jardin. Il lui remit pour cela des instructions :

« Instructions de M. Gillot pour M. Delaunay pour les travaux à faire à Seychelles pendant son voyage à l'Isle de France »

« Je prie M. Delaunay de vouloir bien se conformer au plan ci-joint pour achever l'ouvrage au Jardin du Roi, que je n'ai pas fini, faute de temps

Je prie M. Delaunay de vouloir bien faire ses efforts pour que cet ouvrage soit fini pour le mois de juin, ou juillet, où on serait charmé de trouver les cocotiers et les bananiers assez en vigueur pour faire l'effet qu'on en désire. »

« A Ste Anne, le 30 janvier 1772.

Signé Gillot »⁴⁷

Gillot embarqua sur *la Marianne* qui avait ordre de passer à l'île Praslin. Ils y restèrent (28 février au 3 mars⁴⁸), le temps de faire provision de plants et de noix du fameux coco de mer, conformément aux instructions de l'intendant Poivre, sans compter 1500 tortues, 130 cabris, 80 volailles⁴⁹ chargés précédemment ; enfin *la Marianne* prit la route de l'Isle de France. L'arrivée causa une belle frayeur au Sr Gillot :

« Je suis parti le 20 octobre 1771 pour aller à Seichelles choisir un lieu propre à recevoir quelques plants d'épicerie fines que M. Poivre se proposait d'y envoyer et de charger un bâtiment de tortues et de cocos pour le compte du Roi à l'Isle de France. Après ma mission parfaitement remplie à Seichelles, je fis mon retour sur le senau *la Marianne* que j'avais chargé pour le Roi. En arrivant au port du S. E. à l'Isle de France, le 18 avril 1772, ce bâtiment se perdit ; je pensai y périr, et je perdis tout ce que j'y possédais. »⁵⁰

⁴⁵ Base docu=> 22 octobre 1771. Poivre à Delaunay à Seychelles.

⁴⁶ Base docu=> 22 octobre 1771. Instructions pour le Sieur Sicard commandant le senau *la Marie-Anne*.

⁴⁷ Base docu=> 30 janvier 1772 - Instructions de Gillot à Delaunay.

⁴⁸ Aux Instructions de Gillot à Delaunay, nous avons joint un court extrait d'un mémoire intitulé : *Précis des observations et opérations faites sur l'Isle Seichelles depuis le 1^{er} novembre 1771 jusqu'au 15 février 1772, et sur l'Isle Praslin depuis le 28 février jusqu'au 3 mars 1772 par Monsieur Gillot l'aîné ...*

⁴⁹ Base docu=> sans date n°29 : Etat des fournitures faites par l'établissement de Seychelles.

⁵⁰ Base docu=> sans date n°20 : Quelques documents relatifs à la biographie du Sr Gillot.

Gillot doit exagérer ses pertes, si l'on en croit un récit du naufrage⁵¹ qui, à l'exception du bâtiment, causa plus de peur que de mal. La plupart des effets furent sauvés, ainsi que les animaux et même les cocos de mer.

Cordé et Gillot transportent les épices aux Seychelles. (1772)

A peine trois semaines après le retour de *la Marianne* des Seychelles, la flûte *l'Isle de France* et la corvette *le Nécessaire* mouillent au Port-Louis de l'Isle de France (le 4 et le 6 juin 1772). Ces vaisseaux arrivent des Moluques avec quantité de plants de géroflier et de muscadier. Certains vont être mis en terre à l'Isle de France, d'autres à l'île Bourbon, et d'autres enfin sont destinés aux Seychelles. Pour ces deux dernières destinations, Poivre choisit le lieutenant Cordé :

« M. Cordé ci-devant lieutenant dans la marine de la Compagnie des Indes vient de commander la corvette du Roi *le Nécessaire* dans l'expédition faite aux îles Philippines et aux Moluques [...] C'est M. Cordé que j'ai chargé de transporter à l'île de Bourbon d'abord, puis aux îles Seichelles, les plants et graines des deux épiceries fines dont il nous avait lui-même apporté ici une partie. Il est actuellement aux îles Seichelles, où je compte beaucoup sur ses soins pour l'établissement de culture que je fais faire dans la plus grande de ses îles. Il ne doit revenir ici qu'après avoir aidé avec tout l'équipage de son bâtiment, l'établissement que j'ai envoyé faire sur cette île. »⁵²

Pour assurer le succès de cette culture délicate, Poivre a obtenu de Gillot qu'il retourne aux Seychelles prendre la direction du jardin du Roi :

« J'ai envoyé l'année dernière un cultivateur de l'Isle de France [Gillot], homme très intelligent, pour défricher et préparer sur la grande île Seychelles, un terrain de vingt arpents, propre à recevoir des plants d'épicerie dont je me proposais d'y essayer la culture. Ce terrain a été préparé conformément aux instructions les plus détaillées que j'avais données à ce sujet, et je viens d'y renvoyer le même cultivateur (le Sr Gillot) avec une grande quantité de plants et de graines des deux épiceries fines. J'ai donné au Sieur Gillot avec les instructions nécessaires au succès de sa mission, tous les moyens de la bien remplir, et je suis fondé à espérer que dans peu d'années les îles Seychelles deviendront les Moluques françaises. »⁵³

Parti de l'Isle de France le 1^e juillet 1772 en compagnie de Gillot, Cordé dépose des épices à l'île Bourbon, et tous deux poursuivent sur les Seychelles avec un chargement d'épices. A cette occasion, Delaunay reçoit une lettre de Poivre qui réaffirme l'indépendance de l'établissement que Delaunay dirige au nom de Brayer du Barré de celui créé par Gillot, même si son personnel devra aider ce dernier :

« J'envoie, Monsieur, à l'île Seychelles la corvette du Roi *le Nécessaire*, commandée par M. Cordé pour y transporter M. Gillot chargé par le Gouvernement d'une mission particulière et d'un établissement totalement indépendant de celui du Sr Brayer. Je vous prie de lui donner tous les secours qui pourront dépendre de vous.

Comme il ne serait pas juste que les ouvriers payés par le Sr Brayer, ou les esclaves, travaillent gratuitement pour le compte du Roi, vous voudrez bien faire tenir des états des journées d'ouvriers, ainsi que des esclaves que vous serez dans le cas de détourner pour les besoins du service du Roi, sur les demandes que vous en fera M. Gillot. Vous en userez de même, je vous prie, pour les effets et les matières dont M. Gillot pourrait avoir besoin, et que vous aurez la bonté de lui accorder sur ses reçus afin que la Caisse du Roi ici puisse en tenir compte au Sr Brayer. »⁵⁴

La corvette *le Nécessaire* est de retour au Port-Louis le 21 septembre⁵⁵. Elle rapporte des Seychelles 900 tortues, 60 cabris et 25 volailles.⁵⁶

⁵¹ Base docu=> 25 avril 1772 – Récit : Naufrage de *la Marianne* sur les côtes de l'Isle de France.

⁵² Base docu=> 15 juillet 1772 - Poivre au ministre. Les mérites de Cordé. Expédition des épices à Bourbon puis Seychelles.

⁵³ Base docu=> 14 juillet 1772 - Poivre au ministre. Plants d'épices envoyés à Bourbon, Gillot aux Seychelles.

⁵⁴ Base docu=> 29 juin 1772 - Poivre à Delaunay à Seychelles.

⁵⁵ Base docu=>8 novembre 1772 – Maillart au ministre.

⁵⁶ Base docu=>sans date n°29 : Etat des fournitures faites par l'établissement de Seychelles

Et la cannelle ?

Les Seychellois pourront s'étonner que l'on ne parle ici que de géofle et de muscade alors que s'ils ont érigé en 1972 un buste de Pierre Poivre dans la capitale Victoria, c'est pour avoir introduit le cannellier à Mahé deux cents ans plus tôt, comme la plaque commémorative le rappelle.

La raison de ce mutisme est que, si les « quatre épicerie fines » ont bien été introduites aux Seychelles dès la création du jardin du Roi, en 1772, le poivre et la cannelle ne présidèrent pas à la création du jardin ; ils étaient déjà cultivés tant bien que mal à l'Isle de France, et ces deux épices ne firent que profiter de l'aubaine en accompagnant le géofle et la muscade, les deux « épicerie fines » pour lesquelles on déployait tant de moyens. Donc en fait, il n'est question de cannellier dans quasiment aucun courrier, sauf à constater sa présence dans les plantations de l'Anse Royale. En 1775, Gillot recense les épicerie fines au Jardin du Roi⁵⁷ : il y a 5 muscadiers, 1 giroflier, 4 cannelliers et 40 poivriers. Les muscadiers mesurent 3 à 4 pieds de haut, les cannelliers trois fois plus : 12, 10, 8 et 5 pieds de haut. En 1778, Tromelin, de retour des Seychelles, témoigne de la bonne santé des épices cultivées par Gillot⁵⁸, les cinq muscadiers sont « beaux et très vivaces », hauts de 3 à 4 mètres, le giroflier approche les 3 mètres, quant aux cannelliers : « Le cannellier réussit très bien, il y en a cinq pieds qui sont hauts de 18 pieds sur 4 pouces de diamètre ». Et Jean-Nicolas Céré en homme avisé et visionnaire écrit :

« Seychelles sera peut-être une deuxième patrie pour le cannellier, c'est-à-dire que l'écorce en vaudra mieux que celle que nous tirons ici, et ne le cédera peut-être pas à celle de Ceylan. La pousse de ces arbres y est encore plus extraordinaire que celle des muscadiers et girofliers. »⁵⁹

De quatre ou cinq pieds d'une vigueur indéniable, par les soins de M. Gillot⁶⁰ et par une dissémination naturelle, l'espèce se multiplia sur l'île puis fut cultivée avec profit.

*

CHAPITRE III**Poursuite de la colonisation des Seychelles jusqu'en 1774**

=====

Grenier, la Belle-Poule aux Seychelles. Anselme remplace Delaunay. (1772)

En 1772, tout ne va pas pour le mieux parmi les résidents aux Seychelles, en particulier deux autorités s'affrontent : Delaunay administrateur de la petite colonie au nom de Brayer du Barré, seul autorisé à créer un établissement aux Seychelles, et Gillot directement envoyé par Poivre pour créer et administrer le jardin du Roi. Une réclamation de Gillot à Delaunay pour deux esclaves manquant au Jardin du Roi témoigne de cette rivalité.⁶¹

Le 6 octobre 1772, informé par le retour du *Nécessaire*, Brayer du Barré, rend compte au ministre de l'évolution de son établissement des Seychelles. Il critique son personnel qui n'a pas été capable d'établir les cultures vivrières nécessaires à sa survie, et il se plaint du manque d'aide de la part des administrateurs de l'Isle de France. Il prévoit d'investir le Sr Anselme chef de poste en remplacement de Delaunay dont il est mécontent. Ce dernier et d'autres colons seront rapatriés par le Ch. Grenier chargé d'inspecter l'établissement et d'y apporter du ravitaillement.

« je n'ai pu aller moi-même à l'établissement, j'ai pris des personnes qui ont travaillé tant bien que mal, j'ai eu le bonheur de réussir et le désagrément de ne retirer jusqu'alors aucun produit, faute de

⁵⁷ Base docu=> Sans date n° 21 - Quelques documents relatifs au sort des épices au Jardin du Roi aux Seychelles.

⁵⁸ Base docu=> En 1778 - Extraits de la correspondance de Céré. Lettre de Tromelin à Céré, le 21 juillet 1778.

⁵⁹ Base docu=> En 1778 - Extraits de la correspondance de Céré. Lettre de Céré à Tromelin, le 22 juillet 1778.

⁶⁰ En 1779, Gillot écrit : « ... mes cannelliers qui donnent beaucoup de graines dont je viens de faire un beau semis, et dont j'ai plusieurs petits pieds en place à présent. » (Base docu=>16 mars 1779 – Gillot à Céré. Etat des plantations au jardin de l'Anse Royale)

⁶¹ Base docu=> 2 octobre 1772- Gillot réclame à Delaunay deux Noirs affectés au Jardin du Roi.

plantations de vivres. L'on a jamais suivi les instructions que j'avais données, et je n'ai pu obtenir une goélette, ni Noirs. Sans une protection particulière de votre part, Monseigneur, je ne puis espérer de rendre l'établissement utile, si vous ne daignez me faire accorder les choses qui me sont nécessaires pour le continuer. J'ai demandé à Monsieur de Ternay et à Monsieur Maillart la permission de faire revenir tous ceux dont j'étais mécontent aux îles Seychelles, et de faire remplacer le Sr Delaunay par le Sr Anselme. Ces Messieurs ont eu la bonté de faire droit à ma demande et de recommander à M. le chevalier de Grenier de visiter les îles pour reconnaître ce qui pouvait s'y faire, et m'ont accordé 3600 livres de riz blanc pour suppléer au défaut de plantation de vivres par le Sr Delaunay. J'ai profité de la même occasion pour envoyer des grains à planter, graines, arbres à fruits et légumes, dans la crainte qu'il ne s'en trouva plus. »⁶²

Depuis la fin du mois d'août 1772, les administrateurs Desroches et Poivre ont cédé la place à Ternay et Maillart, aussi ce sont ces derniers qui écrivent le 12 octobre au ministre pour rendre compte de l'établissement des Seychelles. Ils s'inquiètent de l'incapacité de Brayer du Barré à réussir son établissement, mais ne serait-il pas dangereux d'abandonner les Seychelles aux Anglais ? Dans un premier temps, ils envoient le chevalier Grenier pour ravitailler une colonie affamée et rapatrier certains colons incapables, ainsi que les esclaves amenés sur *le Nécessaire* pour former le Jardin du Roi :

« Le Sr Brayer du Barré obtint en 1769 la permission des gouverneur et intendant des Isles de France, d'y former un établissement qui jusqu'à présent n'a pas eu le succès qu'il s'en était promis. Le pays est susceptible dit-on de cultures, mais les gens qu'il a établis dans ces îles l'ont négligé, et lorsque le brigantin *Le Nécessaire* qui a été envoyé pour y porter des plants de muscade et de girofle, a quitté Seychelles, tous les colons n'avaient plus que 45 jours de vivres. Et il y a actuellement plus de deux mois que ce bâtiment en est parti pour revenir à l'Isle de France.

Nous prenons donc le parti, Monseigneur, de faire passer dans ces îles la frégate *Belle-Poule* qui doit se rendre à la côte de Malabar. M. le chevalier Grenier a ordre d'embarquer la plus grande partie des habitants et des Noirs du Roi envoyés par M. Poivre sur le brigantin *Le Nécessaire* pour la culture des muscadiers et des gérofliers

M. Brayer du Barré dont l'imagination est toujours la même, et qui embrasse beaucoup de choses sans moyens, veut faire une seconde tentative, il compte laisser une vingtaine d'habitants dans ces îles qui pourvoient à leur subsistance en cultivant la terre. »⁶³

Le chevalier Grenier avait eu l'occasion de se rendre aux Seychelles en 1769, alors qu'avec l'astronome Rochon il expérimentait une nouvelle route vers les Indes. Retourné en France peu après, il était revenu sur *la Belle-Poule* en même temps que les nouveaux administrateurs, le chevalier de Ternay et Maillart-Dumesle. En prenant ses fonctions de gouverneur général, Ternay avait laissé à Grenier le commandement de *la Belle-Poule*.

Grenier appareille de l'Isle de France le 8 octobre 1772⁶⁴ sur *la Belle-Poule*, avec une quadruple mission : confirmer l'intérêt de la route abrégée dont il avait été l'instigateur ; porter assistance à la colonie des Seychelles ; appuyer le général Law de Lauriston sur la côte Malabar ; et pousser jusqu'à Surate pour y prendre un chargement de blé. Mission accomplie, Grenier est de retour au Port Louis le 4 mai 1773 ; comme prévu, Anselme a pris la direction de l'établissement des Seychelles et Delaunay a regagné Isle de France sur *la Belle-Poule*.⁶⁵

Informé par le retour de *la Belle-Poule*, l'intendant Maillart s'inquiète du risque d'appropriation des Seychelles par les Britanniques :

« il paraît indubitable par ces actes de prise de possession réitérés que les îles de Seichelles et de Praslin appartiennent de droit à la Couronne de France, droit qui n'avait été contesté jusqu'à présent par aucune nation, mais que les Anglais paraissent révoquer en doute, puisqu'ils envoient annuellement deux bâtiments à l'île Praslin pour y prendre des cocos de mer qui sont un objet considérable de commerce dans l'Inde. »

« Le chevalier Grenier a trouvé à Seychelles au commencement de 1773 un anglais dégradé du navire *l'Aigle* Capitaine Charles Casulo, qui, après avoir enlevé la pierre aux armes de France, y a substitué

⁶² Base docu=> 6 octobre 1772 – Brayer du Barré au ministre.

⁶³ Base docu=> 12 octobre 1772 - Ternay et Maillart-Dumesle au ministre.

⁶⁴ Base docu=> 15 juin 1773 - Maillart au ministre- voyage de *la Belle-Poule* à Surate

⁶⁵ Base docu=> 4 mai 1773 – Delaunay à Brayer du Barré. On y lira les contradictions sur la suite de son emploi du temps.

son nom et celui de son bâtiment. Les officiers de *la Belle Poule* ont entendu dire à quelques Anglais à Surate, que l'intention de leur commandant était d'y envoyer cette année une petite colonie »⁶⁶

La Pérouse commandant la flûte *la Seine* fait escale aux Seychelles. (Juin 1773)

Dans ce même mémoire du 29 mai 1773 cité ci-dessus, l'intendant Maillart annonce la mission confiée à La Pérouse, et la décision des administrateurs de reprendre entièrement l'autorité sur les Seychelles au détriment de Brayer du Barré :

« M. de La Pérouse a ordre de passer aux îles Seichelles, en se rendant à Pondichéry. Il mouillera à l'île Praslin, y fera rétablir la pierre sculptée aux armes du Roi, et s'il y trouve des habitants, il m'en rendra compte. »

« L'île de Seichelles a environ 22 lieues de tour. Son port peut être d'une grande ressource en tout genre. Un grand nombre de vaisseaux peut y hiverner sûrement. Le sol de l'île est d'une grande fertilité, et fournit du riz et du maïs en abondance. L'air y est très sain. L'île est couverte de grands bois pour la construction. Il y croît une herbe excellente pour le pâturage des bestiaux. Enfin il n'y a jamais d'ouragan. Toutes ces considérations doivent engager le Ministre de France à faire la plus sérieuse réflexion sur un établissement si avantageux pour la nation qui y sera établie. M. Brayer n'attend plus que la réponse de la Cour pour remettre en possession du Roi, toutes les cases et hangars qu'il y a fait construire depuis 1770, parce qu'il est au-dessus de ses forces de soutenir cet établissement. »

L'enseigne de vaisseau La Pérouse est arrivé à l'Isle de France sur *la Belle-Poule*, en même temps que Ternay, Maillart et Grenier. Après avoir participé à plusieurs opérations de cabotage entre l'Isle de France, Bourbon et Madagascar, La Pérouse se voit confier, en avril 1773, son premier commandement sur *la Seine*, une flûte de 700 tonneaux. Pour sa première mission, il doit se rendre en Inde sur la côte Coromandel, et il lui a été demandé de faire escale aux Seychelles, pour inspecter la colonie, résoudre les problèmes qu'il pourrait y rencontrer, et mettre l'établissement de Brayer du Barré sous autorité royale.

La Seine appareille de l'Isle de France le 18 mai 1773, et, après une escale à Bourbon, elle mouille à l'île Seychelles le 7 juin. La Pérouse demeure aux Seychelles jusqu'au 26 juin. Il a consigné dans un mémoire le récit de son séjour, décrivant précisément la situation de la petite colonie au mois de juin 1773, situation parfaitement pitoyable :⁶⁷

« Il m'est impossible de vous peindre le misérable état où la mésintelligence avait réduit tout le monde. Vingt Blancs rassemblés avaient, au plus, abattu un ou deux arpents de bois, et l'herbe avait crû si prodigieusement dans le petit abattis qu'on pouvait à peine s'y frayer un chemin. »

« La ville était composée de 4 ou 5 cabanes et le seul Dorak avait un petit entourage. Le gouverneur n'était à l'abri ni du vent ni de la pluie, et pouvait être dévoré dans son lit par les caïmans. »

« sans Hangard et M. Gillot, ils seraient morts de faim. Je visitai ensuite toutes les cases où je n'entendis que des gémissements, tout le monde se jetait à mes pieds pour être ramené à l'Isle de France. Ils me disaient que M. Brayer les avait trompés, qu'il devait, outre leurs gages, leur fournir tout ce qui leur serait nécessaire, que cependant ils manquaient absolument de tout, et n'avaient pas reçu un sol de leurs appointements. »

« à chaque minute je découvrais de nouvelles absurdités dans le plan de M. Brayer, tant dans le choix des hommes qu'il avait gagés que dans celui des effets qu'il avait envoyés. »

Anselme, le régisseur de l'établissement colonial, a perdu toute autorité, une partie du personnel est partie de son côté :

« M. Anselme me dit qu'il y avait plusieurs mutins dont il lui serait impossible de venir à bout après mon départ, que M. l'abbé Montagnier était à la tête et après lui, le nommé Sicord maître d'équipage, Puibasset chaudronnier et Perné charpentier. Il ajouta que la vie de ce prêtre était scandaleuse dans tous les genres, qu'il n'avait ni mœurs ni probité. »

⁶⁶ Base docu=> 29 mai 1773. Mémoire sur les îles Seychelles, joint à une lettre au ministre

⁶⁷ Toutes les citations qui suivent sont extraites d'un inédit de La Pérouse. (Base docu=> Juin 1773 : mémoire de La Pérouse sur son séjour aux Seychelles en 1773.)

La Pérouse ne voit pas d'autre moyen pour ramener la sérénité que de délivrer Anselme des mauvais sujets, mais il ne peut s'en tenir au seul abbé :

« J'aurais bien désiré n'enlever que lui de Seychelles, mais M. Anselme me fit tant d'insistances pour le délivrer des nommés Sicord, Puibasset et Perné, assurant que sa vie n'était pas même en sûreté, que je ne pus me refuser aux instances qu'il me fit. Ce Sicord avait un fils, une femme, un beau-père, une belle-mère, un nègre et une négresse. J'ai été obligé de me charger de tout le train pour rendre la paix à ce malheureux pays. »

Sur l'île Ste-Anne, la situation est toute différente, le dénommé Hangard a fort bien développé son exploitation, mais il se sait à la merci de Brayer qui souhaite l'expulser. La Pérouse le rassure :

« Je fus sur l'île Ste-Anne où je trouvai un terrain très sablonneux mais cultivé et planté de toutes sortes de vivres. Hangard, avec 5 ou 6 Noirs ou négresses, a fait vingt fois plus de travail dans un an que tous les Blancs de M. Brayer depuis trois ans. Sans cet homme laborieux, ils seraient tous morts de faim, et il a récolté assez de maïs pour nourrir toute la colonie. Il a de plus un champ de manioc de la plus grande beauté, des cannes à sucre, des patates et enfin tout ce qu'on peut trouver dans une habitation. Je lui promis de rendre compte à l'Isle de France de sa bonne conduite, et je l'exhortai fort à continuer. Mais il me dit qu'il était sur le point de tout abandonner parce qu'il venait de recevoir une lettre de M. Brayer qui lui marquait que l'île Ste-Anne faisait partie de son établissement. Je lui dis que mes instructions portaient qu'il travaillait sur cette île pour son compte, et que j'allais lui en donner un certificat afin qu'il ne put être inquiété à l'avenir, ce que je fis. »

La Pérouse se rend à l'Anse Royale visiter le jardin du Roi que dirige Gillot, il ironise sur les quelques plants d'épicerie qu'il y trouve :

« Peu de jours après, je fus à l'Anse Royale, chez M. Gillot. Cette petite habitation est composée de 4 Noirs et de 4 négresses. MM. Gillot et Le Cert ont fait planter des vivres pour nourriture de leurs esclaves, et sont encore de quelque secours aux autres habitants »

« Toutes nos richesses consistent en six pieds de muscadier et un de géroflier. Le plus merveilleux de ces plants est gros comme un fil à voile, a 5 ou 6 feuilles et environ un pied de hauteur. Si jamais les Hollandais font l'armement d'une pirogue pour nous enlever ce trésor, leur dépense excédera notre perte [...] je puis assurer que personne n'est plus attentif que M. Gillot, et qu'il n'épargne rien pour leur conservation »

Conformément à ses ordres, La Pérouse affirme l'autorité royale sur l'établissement de Brayer du Barré :

« j'étais chargé par Monsieur le chevalier de Ternay, gouverneur général des îles de France et de Bourbon, de faire reconnaître M. Anselme en qualité de commandant pour le Roi, qu'ils ne devaient plus le considérer comme le commis de M. Brayer mais bien comme le chef établi par le Général de l'Isle de France qui ferait punir avec la dernière sévérité ceux qui manqueraient de respect ou d'obéissance à l'homme dont il avait fait choix pour commander à Seychelles ».

Commentaire sur les animaux sauvages et domestiques, les comestibles et les autres :

« Les rats sont le plus grand fléau de l'île, ... Il y a beaucoup de cabris dans les montagnes, on les voit par troupeaux de 60 ou de 80, ... il y a un taureau et quatre vaches, ... les tortues n'ont aucun moyen de défense, la quantité qu'on en détruit est incroyable. Les hommes, les chiens, les cochons, les poules, les canards, etc. s'en nourrissent, et quelque soin qu'on y porte, il sera impossible d'empêcher les hommes de détruire entièrement un animal qui ne sait ni fuir ni se cacher. ... Les tortues de mer montent aussi en très grand nombre la nuit dans les anses de sable. J'en ai nourri mon équipage mais tous ces biens disparaîtront si l'île est jamais peuplée »

La Pérouse se rend à l'île Praslin, où il doit inspecter les marques de la possession française qui, selon une rumeur, auraient été détruites par les Anglais :

« je fus, avec tous les officiers de mon vaisseau, visiter la pierre de prise de possession. C'est un petit massif de maçonnerie dans lequel était une plaque de tôle aux armes de France, avec la date de ce petit édifice qui existe encore en entier. Mais la feuille de tôle a été enlevée, le temps seul peut avoir causé ce dommage et dans ce cas, la feuille aura roulé à la mer, car nous étions obligés de nous tenir avec les pieds et avec les mains pour ne pas y tomber nous-mêmes. Enfin ce qui me fait croire que les Anglais ne sont pour rien dans cette affaire, c'est qu'ils eussent certainement démoli la petite pyramide et abattu le mât de pavillon qui est au pied »

Après quelques jours en rade de l'île Praslin, après avoir fait provision de cocos de mer et de tortues, la flûte *la Seine* reprend sa course vers l'Inde, avec à bord tous les indésirables de l'archipel.

« J'ai resté à Praslin jusqu'au 26. Le gros temps m'a empêché d'appareiller plus tôt. Il n'y a point de port comme à Seychelles, mais la rade est très belle ».

Les deux premiers enfants natifs des Seychelles.

Avant que la flûte *la Seine* ne rapatrie à l'Isle de France les 10 indésirables, il y avait, selon le recensement joint au récit de La Pérouse, 47 personnes vivant aux Seychelles, moitié de Blancs, et moitié de Noirs esclaves. Parmi ces gens, certains ont retenu plus particulièrement notre attention.

On apprend qu'à l'écart des autres, à la pointe du Sud-Est, à mi-chemin de l'établissement de Brayer et de l'Anse Royale où se trouve le Jardin du Roi, vivait une dame Larue. Avec elle, son fils Pierre Le Moine, âgé de 8 à 9 ans. Sur le même défriché habitait Duval, un ancien soldat, très bon sujet selon La Pérouse, ainsi que trois esclaves, une famille probablement : « un Noir, une négresse et un négrillon ». La Pérouse qui a visité l'habitation de la dame Larue ou La Rue, nous dit « Elle avait été envoyée par M. Brayer en qualité de directrice d'hôpital. Mais comme il n'y a ni chirurgien⁶⁸, ni remèdes, elle a pris son parti et se propose de beaucoup travailler ». Curieuse histoire que celle de cette improbable directrice d'un hôpital fantôme, parmi une cinquantaine de pauvres hères. On remarque dans le procès-verbal rédigé le 27 août 1770, lors du débarquement des premiers colons aux Seychelles, une étrangeté : dans la colonne des personnels Blancs, après une liste de personnes dont soit le prénom, soit le titre monsieur ou maître, les situent dans la catégorie des hommes, est inscrit un seul nom dont le patronyme n'est accompagné ni d'un prénom, ni d'aucun qualificatif : « La Rue ». Tout porte à croire qu'il s'agit de cette madame La Rue, ou Larue qui s'est installée à la pointe du SE. Alors pourquoi n'avoir pas précisé son état-civil ? Pourquoi ne pas avoir inscrit la présence de son fils, à l'époque âgé de 5 ou 6 ans ?⁶⁹

La famille Sicord-Dorak est plus traditionnelle : on y compte monsieur Sicord [ou Sicard⁷⁰] et sa femme, et les parent de celle-ci, les époux Dorak. Cependant, si on en croit un document des Archives Nationales des Seychelles, ce recensement effectué par La Pérouse a oublié de faire figurer leur fils, Louis, né selon le registre, le 18 mars 1772, le lendemain du mariage de ses parents. Ces deux événements dûment enregistrés sur le tout neuf registre paroissial⁷¹ d'une très improbable église dédiée à Saint Antoine, permettent de constater que si l'abbé Montagnier avait abandonné son ministère pour vivre scandaleusement, « publiquement avec sa négresse », selon Anselme, il n'en tenait pas moins ses fonctions d'officier d'état-civil. Ce petit Louis est le premier enfant né aux Seychelles, mais le jeune créole se voyait, à l'âge de 15 mois, expulsé avec ses parents et grands-parents, parmi les indésirables.

Dernier personnage remarquable, le sieur Hangard, décrié par certains qui tiennent à rappeler son humble passé de « porcher de la Compagnie des Indes ». Il était venu aux Seychelles à la demande de Gillot, contre la volonté de Brayer, et avec la bénédiction de Poivre.⁷² Cet homme travailleur et ambitieux, s'était installé à Ste-Anne où il avait fait la preuve de ses mérites. Selon les archives des Seychelles, cet homme fut le premier à faire souche aux Seychelles. L'ouvrage de Deryck Scarr, *Seychelles since 1770* mentionne en 1785, le mariage de Marie-Jeanne, née aux Seychelles, âgée de pas tout à fait 14 ans, fille de Pierre Hangar, et d'Annette, femme malgache, avec le Breton Jean-Marie Le Beuze. Cette jeune créole était donc déjà née lors du recensement de 1773, elle était alors âgée d'une vingtaine de mois. Tout comme le fils Sicord, elle ne figure pas sur le manuscrit de 1773. C'est

⁶⁸ Il y avait bien un chirurgien parmi les colons de la première heure, le sieur Bernard.

⁶⁹ En 1761, le chirurgien-major de l'île Rodrigue est un certain M. de La Rue. (Récit de l'abbé Pingré de sa mission astronomique)

⁷⁰ Y a-t-il un rapport avec Sicard le commandant de *la Marianne* ?

⁷¹ C'est Deryck Scarr qui a dépouillé les archives des Seychelles et qui mentionne ces éléments d'état-civil dans *Seychelles since 1770*. Il a transcrit « Sicard » et « Darrae », nous confirmons que sur le manuscrit La Pérouse, de nombreuses occurrences très lisibles nous amènent à transcrire : « Sicord » et « Darak ».

⁷² Base-docu => Sans date n°28. Sur le Sieur Hangard, porcher de la Compagnie. On y lira qu'avant de se rendre aux Seychelles, Hangard avait tenté de s'installer à Madagascar en se joignant à la colonie du Fort-Dauphin établie par Maudave.

probablement son état de métisse qui explique qu'on n'ait pas conservé la date de sa naissance ou de son baptême. Toujours est-il que l'histoire des Seychelles commençait donc sous le signe du métissage, caractéristique dont cette petite république s'honore aujourd'hui.

Naissance d'une nation, fin de notre étude.

Guidé par une documentation rassemblée à l'occasion d'une étude sur Pierre Poivre, faute de document et pour ne pas nous égarer, nous nous arrêtons au moment où tout commence aux Seychelles. Nous terminons par deux citations évoquant le sort des épices au Jardin du Roi, et celui de son responsable, le Sr Gillot.

Gillot, lettre au ministre du 24 juillet 1775

« Dès le départ de M. Poivre, je fus abandonné à mon malheureux sort par MM. le chevalier de Ternay et Maillart, les administrateurs. On ne m'envoya plus de vivres ; enfin je fus réduit à manger du maïs⁷³ et à boire de l'eau. J'écrivis sans cesse, et je me plaignis à ces Messieurs. Point de réponse à mes demandes, et jamais une au sujet des plants de Sa Majesté. Enfin, depuis le 1^{er} juillet 1772, jusqu'au 1^{er} janvier 1775, je n'ai reçu de vivres de la part de l'administration que pour quatorze mois, et j'ai été forcé de vivre les seize autres, de maïs et d'eau.

Lassé d'un traitement si dur et si injuste, et ne pouvant jouir des horribles esclaves du Roi que j'avais pour le service du Jardin du Roi, j'en écrivis à M. l'intendant qui, pour réponse, m'envoya des vivres à ration, et à demi, comme à un officier marinier, et me redemanda les Noirs du Roi, sans me les remplacer par de bons sujets, comme je lui avais demandé par tous les vaisseaux qui ont passé à Seichelles.

L'iniquité et la férocité de ce traitement, l'enlèvement des esclaves attachés au Jardin du Roi, sans remplacement, et le chagrin de voir l'établissement du Roi tomber en ruine faute de bras, me firent faire une maladie terrible. Dénué de tout secours, de remèdes, et même des douceurs de la vie, et accablé sous le poids d'une maladie très dangereuse et d'une misère incroyable, j'ai pris le parti de revenir à l'Isle de France demander moi-même des secours, en laissant à Seichelles un homme à mes frais pour avoir soin des plants du Roi.

M. Maillart me répondit que l'objet des épiceries à Seichelles n'était pas assez conséquent pour lui, qu'il ne savait travailler qu'en grand, et que l'objet de mes épiceries n'était qu'un petit point, ne pouvait pas l'intéresser ; qu'en conséquence il ne ferait rien pour moi, ni pour mon établissement de Seichelles sans un ordre du Roi ; que d'ailleurs, il ne savait pas à qui appartenait l'île Seichelles ; et qu'il en conférerait avec M. de Ternay pour me renvoyer à Seichelles seulement avec le traitement que m'avait fait M. Poivre. Je fus au Réduit voir M. de Ternay qui m'en dit tout autant, et qui m'ajouta que le Roi n'était pas la cause si j'avais perdu tout mon bien ; et que j'aie à fixer un terme pour mes appointement et ma subsistance parce que le Roi n'entendait pas me payer et me nourrir éternellement à son service. »⁷⁴

Mémoire de Gillot du 25 février 1789.

« Le 1^{er} novembre 1777, le traitement du Sr Gillot fut supprimé par M. Maillart, et pour lui servir de dédommagement, les plants d'épiceries qu'il avait cultivés lui furent abandonnés par ordre de MM. les Chefs, et devinrent sa propriété. Le Sr Gillot, à qui il ne restait que cette ressource, continua à s'occuper de cette culture jusqu'au 5 mai 1780, époque à laquelle le Sr Romainville, capitaine au régiment de l'Isle de France et commandant aux îles Seychelles envoya, en vertu d'un ordre de M. le vicomte de Souillac, un détachement de Blancs et de Noirs pour déraciner et brûler les plants de Gillot. »⁷⁵

⁷³ Le maïs (mahis) était la nourriture destinée aux esclaves.

⁷⁴ Base docu=> Sans date n°20 - Quelques documents relatifs à la biographie du Sr Gillot.

⁷⁵ Base docu=> Sans date n°20 - Quelques documents relatifs à la biographie du Sr Gillot.

DÉCOUVERTE ET COLONISATION DES SEYCHELLES

* * *